

Questions proposées par les délégués du personnel du Service MI pour la réunion auprès du Chef de Service en date du 25 juin 2025

- 1) **Concernant le poste de coordinateur voie :** Lors de la réunion du 12 mars 2025, le chef de service a précisé que ce poste serait remplacé temporairement par une autre carrière. Cela constitue pour nous une dégradation des conditions de carrière pour les agents concernés. Les délégués demandent que ces postes restent ouverts pour la carrière I.
- 2) **Effectif de la brigade 22 :** Les délégués demandent la vérification de l'effectif de la brigade 22, notamment pour savoir si des agents avec certificat de santé à long terme y figurent. Nous demandons un remplacement pour ces postes vacants.
- 3) **Manque de parkings à la brigade B22 :** Il y a un manque de parkings près de la brigade B22 à Pétange. Les délégués demandent qu'une solution soit trouvée pour aménager des parkings destinés aux véhicules des CFL, ainsi qu'éventuellement pour les véhicules des agents.
- 4) **Amélioration des conteneurs pour les grands chantiers :** Les délégués demandent que les conteneurs mis à disposition pour les grands chantiers soient adaptés aux besoins spécifiques. Les entreprises privées comme ETF, Switelsky, Ferrotec, ainsi que les fournisseurs de services (eau, toilette, etc.) doivent veiller à la qualité des installations mises en place.
- 5) **Vérification de l'effectif au CSS :** Les délégués demandent une nouvelle vérification de l'effectif au CSS. La situation actuelle doit être adaptée, notamment en ce qui concerne le paiement du PARP, qui est bien occupé par un agent qualifié.
- 6) **Parking CSS :** Les délégués soulignent la nécessité de trouver une solution pour le manque de parkings au CSS et demandent des mesures adaptées.
- 7) **Qualification des agents de la carrière supérieure :** Le T2 demande que tous les agents de la carrière supérieure soient qualifiés pour les nouvelles technologies, telles que le BADA, l'autocommutateur et les caméras de surveillance.
- 8) **Exemption de la tenue orange :** Les délégués demandent si une exemption de la tenue orange pourrait être envisagée pour certains travaux, notamment en période de forte chaleur, permettant ainsi le port de vêtements plus adaptés comme des pantalons courts ou des T-shirts.
- 9) **Respect du nombre maximal d'interrogations par responsable :** Lors des MAG, un nombre maximal de personnes pouvant être interrogées par responsable a été fixé. Lors de la vérification des organigrammes, il a été constaté que cette règle n'est pas respectée. Les délégués demandent au chef de service de trouver une solution à cette situation.
- 10) **Tours de service décalés au S21 :** Les agents du S21 se plaignent des tours de service décalés, ce qui génère une insatisfaction générale au sein de l'équipe. Lors d'une réunion précédente, la suppression de ces tours avait été demandée. À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette demande. Le mécontentement est palpable et se traduit par des départs d'agents. Nous exigeons des réponses claires sur ce sujet.

- 11) **Accès aux heures CBRA pour les agents embauchés et en congé parental** : Les délégués demandent pourquoi les agents nouvellement embauchés, ainsi que ceux en congé parental, ne bénéficient pas des heures CBRA durant la première année de leur contrat.
- 12) **Postes d'adjoint au chef d'équipe** : Les délégués demandent que les postes d'adjoint au chef d'équipe soient classés en tant que poste PARP, afin de garantir une meilleure reconnaissance et un cadre plus équitable pour ces fonctions.
- 13) **Réunion d'information sur le nouveau bâtiment** : Le 21 mars, une réunion d'information concernant l'avancement du nouveau bâtiment de la rue de la Déportation avait été annoncée. Les délégués demandent quand cette réunion aura effectivement lieu, afin d'être informés de l'évolution du projet.
- 14) **Réorganisation du District T** : Les délégués tiennent à faire le point sur la réorganisation du District T. Est-ce que celle-ci s'est déroulée correctement ? Les responsabilités de l'ancienne équipe NOC ont-elles été

équitablement redistribuées entre les équipes concernées ? Autre point important : l'entretien des antennes GSM-R est désormais assuré par les agents CFL eux-mêmes. Or, cela implique de devoir monter jusqu'à 40 mètres de hauteur, ce qui représente un risque non négligeable. Plusieurs collègues ont exprimé leur malaise face à cette tâche dangereuse, ce qui est parfaitement légitime. Nous demandons donc que ces interventions en hauteur soient confiées uniquement à des agents volontaires du district T, qui se sentent réellement à l'aise avec ce type de travail. Cela garantirait de meilleures conditions de sécurité et éviterait de gaspiller des ressources dans des formations imposées à des collègues qui n'ont ni l'envie ni les aptitudes pour ce genre de mission. La sécurité des agents doit rester une priorité, pas une variable d'ajustement.

- 15) **Horaire mobile équipe encadrement chantier** : Les délégués demandent pourquoi les postes du chef d'équipe et de son adjoint ne sont pas admissibles pour l'horaire mobile / télétravail. Quelles sont les raisons qui s'opposent.



Christian Federspil
Delegierter



Manuel Thiry
Delegierter



Rui De Sousa Azevedo
Delegierter



Steven Di Bernardo
Ersatzdelegierter



Celso Da Silva Alves
Ersatzdelegierter



Steve Decker
Ersatzdelegierter

*Les délégués du personnel du Service MI
du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband*

